



Neuchâtel, le 27 octobre 2022

Les Vert-e-s - Réponse à la consultation sur le projet de plan d'affectation cantonal et le plan d'alignement cantonal valant permis de construire du parc éolien « Eole de Ruz ».

Les Vert-e-s neuchâtelois remercient le Conseil d'Etat pour l'ouverture de la consultation à la population neuchâteloise sur le projet Eole de Ruz. Ce dernier s'inscrit pleinement dans la stratégie cantonale d'autonomie énergétique. Conscient.e.s des enjeux environnementaux, les Vert-e-s neuchâtelois.e.s soutiennent donc pleinement sa réalisation.

Toutefois, les Vert-e-s neuchâtelois.e.s formulent quelques demandes et recommandations complémentaires qui pourront être réalisées en temps voulu. Ainsi,

- Les Vert·e·s saluent le travail réalisé en matière de préservation des biotopes et de la biodiversité. Ils saluent les mesures d'amélioration de la gestion extensive des pâturages d'estivages. Ils s'interrogent toutefois sur le devenir des quantités d'engrais de ferme qui ne pourront plus être épandues sur les surfaces préservées et demandent à ce qu'elles ne génèrent aucun excédent d'azote et/ou de phosphore dans d'autres territoires.
- Le concept éolien et le plan directeur cantonal (2018) envisageaient, lors de leur adoption, des éoliennes d'une hauteur maximale de 140 m pour une puissance de 2 MW. Or, le projet Eole de Ruz propose des éoliennes de plus de 200 m de haut pour une puissance de 4 MW. La poursuite probable de cette évolution dans le futur nécessite que les modifications éventuelles du parc éolien à l'occasion de son renouvellement soient soumises à une nouvelle procédure de *Plan d'affectation cantonal et plan d'alignement cantonal valant permis de construire*, particulièrement si les prochaines éoliennes sont déplacées. Il s'agit de s'assurer que les éventuels nouveaux impacts puissent être évalués et les compensations nécessaires définies. Dans ce cadre, les Vert.e.s neuchâtelois.e.s recommandent comme une évidence la réutilisation des socles existants.
- Les Vert·e·s saluent également la volonté de ne pas promouvoir le « tourisme éolien » sur ce site. Toutefois, la proximité avec le col de la Vue-des-Alpes fait courir le risque que davantage de personnes aient comme but d'excursion soit le Mont d'Amin soit

encore le Montperreux lui-même. Pour les Vert·e·s, l'impact des éoliennes sur la faune, la flore et le paysage est déjà tel qu'il est nécessaire de protéger la faune et la flore de tout impact humain supplémentaire et propose d'instaurer des zones de tranquillité – pour rappel, celles-ci acceptent les chemins pédestres mais doivent empêcher les randonneurs·euses de quitter les sentiers pour aller « dans la nature ».

- Finalement, les Vert·e·s demandent que les autres parcs éoliens prévus par le plan directeur cantonal fassent l'objet dans toute la mesure du possible d'un processus de consultation et de participation des associations environnementales équivalent à celui-ci – gage, on le constate, de projets de qualité.

Neuchâtel, le 27 octobre 2022